



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

AUDIXIA
9, rue Roque de Fillo
92800 Puteaux
France



LAMARTHE S.A

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2007

LAMARTHE S.A
19 avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Ce rapport contient 6 pages

Référence : BP-082-10



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

AUDIXIA
9, rue Roque de Fillol
92800 Puteaux
France

AUDIXIA

LAMARTHE S.A

Siège social : 19 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Capital social : €.680 549,20

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Prestations de services pour le compte de la société Galileo

- Personnes concernées :

Messieurs Mario Gardini et Marco Bizzarri

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration en date du 15 mai 2007 a autorisé votre société à refacturer à la société Galileo, sous forme de management fees, le coût des prestations de services effectuées par votre société pour le compte de la société Galileo (gestion de trésorerie, gestion des titres immobilisés, supervision comptable et administrative, gestion des rapports avec les autorités de marché, interventions dans le cadre de recherche d'opportunité de placements et de valorisation des actifs des sociétés clientes).

- Modalités :

Le montant facturé s'élève à 200 000 € au titre de l'exercice 2007.

Garantie d'une ligne d'escompte de la société Ossygeno Srl.

- Personnes concernées :

Messieurs Mario Gardini et Marco Bizzarri.

- Nature, objet et modalités :

Le Conseil d'administration en date du 15 mai 2007 a autorisé votre société à garantir la banque Fortis dans le cadre d'une ligne d'escompte de factures à hauteur de 300 000 euros que cette banque a accordé à la société Ossygeno Srl. La convention entre Fortis et votre société a été conclue le 17 mai 2007.

Garanties de prêts de la société Ossygeno Srl.

- Personnes concernées :

Messieurs Mario Gardini et Marco Bizzarri.

- Nature, objet et modalités :

Le conseil d'administration du 15 mai 2007 a autorisé les garanties suivantes:

- Garantie à l'occasion d'un prêt accordé par la banque Fortis à la société Ossygeno Srl à hauteur de 166 666 €. Le prêt d'une durée de 36 mois a été conclu le 25 mai 2007.
- Garantie à l'occasion d'un prêt octroyé à la société Ossygeno Srl par la Banca Popolare dell'Emilia Romagna. Le montant garanti au titre de ce contrat s'élève à 500 000 €.
- Garantie consentie le 31 juillet 2007 à l'occasion d'une ligne de crédit accordée par la banque Carisbo S.p.A. à la société Ossygeno Srl, pour un montant total de 1 733 000 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Garantie d'un prêt de la société Ossygeno Srl

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 4 novembre 2005 a autorisé votre société à garantir le prêt que la société Ossygeno Srl a souscrit auprès de la Banca Popolare dell'Emilia Romagna dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital de la société Oxirom.

- Modalités :

Le prêt d'un montant de 130 000 € a une durée de 5 ans.

Garantie d'une caution bancaire pour le compte de la société Simest

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 4 novembre 2005 a autorisé votre société à garantir la caution bancaire accordée par la Banca Popolare dell'Emilia Romagna à la société Simest dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital de la société Oxirom.

- Modalités :

Le prêt support de la caution bancaire, d'un montant de 60 000 €, a une durée de 5 ans.

Contrat de concession de la marque Lamarthe

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 7 février 2006 a renouvelé pour une durée de 5 ans le contrat de licence signé avec la société Ossygeno Srl relatif à l'exploitation de la licence exclusive de la marque Lamarthe par votre société sur l'ensemble des pays à l'exception de l'Italie. Les produits obsolètes sont exclus de la base de la redevance.

- Modalités :

La redevance due à Ossygeno est de 4% du chiffre d'affaires net résultant de la distribution des produits sous licence hors produits obsolètes, et s'élève à 468 714 € pour l'exercice 2007.

Indemnité de rupture du mandat du Président et/ou Directeur Général

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 1^{er} juin 2006 a autorisé l'octroi à Monsieur Mario Gardini d'une indemnité de rupture dans le cas d'une révocation de son mandat de Président et/ou de Directeur Général.

- Modalités :

Le montant de l'indemnité de rupture serait égal à une année de rémunération au titre de ses fonctions de Président et/ou Directeur Général et au minimum à 125 000 €, nets de CSG/CRDS.

Contrat de cautionnement pour le compte de Lamarthe Espana S.L

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 17 octobre 2006 a autorisé votre société à conclure un contrat de cautionnement au profit de la société Klara Dallas Production S.L. afin de garantir le paiement par Lamarthe Espana S.L. des loyers dus en vertu du contrat de bail conclu entre les deux sociétés.

- Modalités :

Le montant maximal de la caution est de 108 000 € et prend effet à compter de sa date d'émission jusqu'au 31 juillet 2008.

Contrat de liquidité

- Nature et Objet :

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2006 a autorisé votre société à conclure un contrat de liquidité avec les sociétés Oddo & Compagnie et Oddo Corporate Finance afin de permettre l'animation du titre Lamarthe, de favoriser sa liquidité et d'assurer la régularité de la cotation des titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. Le contrat a été signé pour un an et est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois. Ce contrat auquel l'actionnaire Galileo est intéressé, a été conclu le 15 janvier 2007.

- Modalités :

Le montant facturé par Oddo Corporate Finance au titre de l'exercice 2007 est de 16 962 €.

Paris La Défense et Puteaux, le 30 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Bernard Pérot
Associé

AUDIXIA



Maxence Rossignol
Associé